

GE_GERICHTE A/4401/2020 vom 15. Februar 2021

GE Cour de justice, 2021-02-15, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4401_2020

FR: GE_GERICHTE A/4401/2020 du 15 février 2021

IT: GE_GERICHTE A/4401/2020 del 15 febbraio 2021

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 15.02.2021
A/4401/2020

A/4401/2020 ATAS/110/2021 du 15.02.2021 (AI) , RETIRE rÉpublique et canton de
genÈve POUVOIR JUDICIAIRE A/4401/2020 ATAS/110/2021 COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales Arrêt du 15 février 2021 10 ème Chambre En la cause
Monsieur A_____, domicilié _____, à CAROUGE, comparant avec élection de domicile
en l'étude de Maître Florian BAIER recourant contre OFFICE DE
L'ASSURANCE-INVALIDITÉ DU CANTON DE GENÈVE, sis rue des Gares 12,
GENÈVE intimé Vu la décision de l'office de l'assurance-invalidité du canton de Genève du
13 octobre 2020; Vu le recours interjeté par Monsieur A_____, représenté par son conseil,
en date du 22 décembre 2020; Vu le courrier du conseil du recourant du 8 février 2021 à la
chambre des assurances sociales de la Cour de justice, déclarant que son mandant retire son
recours; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS,
LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours.
2. Raye la cause du rôle. La greffière Véronique SERAIN Le président
Mario-Dominique TORELLO Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties
par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.